

Délégation de service public - Casino Municipal - Rapport sur l'exercice 2005 (novembre 2004 - octobre 2005)

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : La Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) est titulaire du contrat de délégation de l'exploitation des jeux du Casino Municipal pour une durée de 10 ans (jusqu'en août 2009).

A) Analyse de l'activité du service délégué :

La STTM a employé, en moyenne, sur l'exercice comptable, 80 personnes pour assurer l'ensemble de ses missions (salles de jeux, restaurant) ainsi que 12 à 16 musiciens par mois en emploi intermittent pour les animations musicales du week-end.

Le chiffre d'affaires HT global de la Société s'élève à 9 730 180 €, contre 9 741 250 € en 2004, soit une légère diminution de 0,1 %. Ce chiffre d'affaires se répartit comme suit :

a) Jeux

Le produit brut des jeux (Machines à Sous (MAS et boule) s'élève à 20 745 867 € contre 20 396 691 € en 2004, soit une hausse de 349 176 € (+ 1,7 %).

Les recettes de la STTM pour les jeux (MAS et boule) se montent à 8 749 989 €, en retrait de 0,7 % (60 189 €) sur 2004.

On constate une augmentation des entrées au jeu de la boule qui passent de 9 559 en 2004 à 11 743 en 2005 soit une augmentation de 22,9 %. L'exercice précédent avait également enregistré une hausse de 22,2 %.

b) Restauration et animation

Le restaurant emploie 14 personnes (9 en cuisine et 5 en salle).

Il est ouvert tous les jours. Le chiffre d'affaires HT est passé de 618 188 € en 2004 à 637 672 € en 2005, soit une augmentation de 3,15 %. Les couverts payants passent de 29 688 en 2004 à 29 537 en 2005. La baisse des couverts (- 0,5 %), malgré le développement du chiffre d'affaires, s'explique par l'absence pendant 6 mois des repas de formation du personnel de la Banque Populaire (regroupement avec la région Bourgogne).

Le piano-bar, accessible gratuitement, offre une prestation de qualité. Au total sur toute l'année, la Société Touristique et Thermale de la Mouillère a produit 139 soirées piano-bar (le cahier des charges en exige 100). Les recettes des bars sont en forte progression sur 2004 : 323 330 € contre 292 709 €, soit une augmentation de 30 621 € (10,5 %).

La STTM a proposé également des animations commerciales, culturelles et des spectacles : notamment 6 dîners - spectacles, un défilé de mode et une soirée animation à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux du Casino.

c) Obligations complémentaires mises à la charge du Casino par la Ville

La participation du Casino à l'effort touristique et culturel, calculée sur le produit brut des jeux 2004, s'est élevée à 260 497 € qui ont permis de financer une partie des Instempsfestifs, des animations de l'Office de Tourisme et des Congrès et les 7^{èmes} Nuits de la Citadelle.

Indépendamment de la participation contractuelle à l'effort touristique et culturel, le Casino a assuré également un sponsoring d'associations sportives et accordé des dons à des associations caritatives pour une somme globale de 35 222 €.

d) Publicité / Communication

La STTM a fait la promotion du Casino Municipal toute l'année par voie d'affichage publicitaire ou insertion (presse / radio) pour une somme de 115 398 €.

e) Analyse qualité service

Le classement 2004-2005 des casinos français publié officiellement par le Ministère de l'Intérieur, fait ressortir un produit brut des jeux (PBJ) de 2 647 860 938 €, en progression de 1,33 % sur 2003-2004, soit moitié moins que lors de l'exercice précédent.

A périmètre comparable, l'activité des jeux de machines à sous a opéré un repli de 5%. Sur l'ensemble des 190 casinos de France, on a enregistré en 2004-2005 la plus faible croissance des 16 dernières années et la moitié d'entre eux ont vu leur PBJ diminué par rapport à l'exercice précédent. Pour la quatrième saison consécutive, l'évolution «du chiffre d'affaires» des casinos montre un net ralentissement.

Sur l'ensemble des casinos de la région : Salins, Besançon, Luxeuil et Lons-le-Saunier, le PBJ 2004-2005 a régressé de 1 %.

Besançon conforte son «Chiffre d'Affaires» avec une progression de 1,7 % malgré un recul de classement national en matière de fréquentation : 42^{ème} place sur 190 (41^{ème} sur 188, l'an passé).

Les efforts d'investissements de 5 millions d'euros engagés par le groupe ont permis de redonner à l'établissement le dynamisme et l'embellie attendus par les clients qui fréquentent le casino. Ces aménagements auront pour partie contribué à mieux résister à un marché plutôt étale.

B) Analyse des comptes de l'activité déléguée

a) Les rapports financiers avec la Ville

Les recettes de la Ville issues de l'exploitation sont les suivantes :

1. Le produit des jeux :

	2004	2005	Évolution
Prélèvement communal	1 953 731,52 €	1 988 750,00 €	1,8 %
Reversement de l'État	783 116,99 €	798 291,00 €	1,9 %
Total	2 736 848,51 €	2 787 041,00 €	1,8 %

2. Les autres recettes :

	2004	2005	Évolution
Taxe sur les appareils de jeux	35 880,00 €	35 880,00 €	=
Loyers (fixe + variable)	681 734,54 €	737 635,45 €	8,2 %
Compte 471	42 209,72 €	42 209,72 €	=
Total	759 824,26 €	815 725,17 €	7,4 %

Pour l'année 2005, cela représente, pour la Ville, une recette totale de 3 602 766 €, sans tenir compte de l'effort touristique et culturel du Casino.

A titre comparatif, pour l'année 2004, la recette s'élevait à 3 496 673 €.

b) Comptes du délégataire

L'analyse financière des comptes (1.11.2004 au 31.10.2005) de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère n'appelle pas d'observations particulières.

Le résultat net de l'exercice est en baisse de 23,4 % par rapport à 2004, mais demeure très largement positif à 1 554 K€. Les charges de fonctionnement sont en forte progression sur 2004 du fait de la forte augmentation des dotations aux amortissements suite aux travaux (+ 700 K€). Les charges de personnel augmentent de 3,6 %, les charges externes de 9 %.

On constate par contre une stagnation du chiffre d'affaires net : il s'est élevé à 9 730 180 € contre 9 741 250 € au titre de l'exercice précédent (soit - 0,1 %). En 2004, il avait progressé de 0,4 %.

Le fonds de roulement, du fait d'un montant important d'immobilisations réalisées, continue à être négatif à - 2 809 K€ (- 2 085 K€ en 2004).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 octobre 2006.

«Mme Martine BULTOT : Au Conseil Municipal d'octobre 2005, un questionnement sur la problématique de la dépendance pathologique aux jeux a été soulevé concernant certains usagers du Casino du Parc. M. le Maire m'a alors confié la responsabilité avec le Service Hygiène-Santé de mener un travail de réflexion pour cerner le nombre de joueurs en difficulté et étudier les actions de prévention possibles. J'ai sollicité Réseau 25 et le Docteur NEKROUF, psychiatre, qui travaille dans le domaine de l'addiction alcool - tabac - drogue, ainsi que la direction du Casino. M. GODET, le directeur, a affirmé sa volonté de coopérer et d'être partenaire. Il a proposé un travail en collaboration avec son personnel déjà très impliqué dans le repérage et les actions auprès des joueurs en difficulté. Il existe déjà des procédures d'interdiction et de limitation du jeu. On comptabilise 399 interdictions temporaires dont 20 définitives en moyenne par année. Les joueurs pathologiques dépendants peuvent être estimés dans une fourchette entre 0,5 et 1 %. Le jeu ou les jeux ont toujours existé. C'est une activité ludique très ancienne, qui n'est pas pathologique en soi mais qui peut le devenir dès lors qu'il existe une fragilité psychologique. Les études démontrent que chez un tiers des joueurs dépendants on trouve des antécédents d'alcoolisme ou de toxicomanie.

Alors nous avons décidé d'un commun accord de mettre en œuvre une politique de prévention pour les usagers et une aide aux personnes qui sont devenues des joueurs pathologiques. Dans notre démarche, il ne s'agit pas de cibler et de stigmatiser les joueurs mais de favoriser les interrogations sur leur façon de jouer et

leurs pratiques. J'ai d'ailleurs vu ces jours-ci que la Française des Jeux s'apprêtait à faire de même, ce qui montre que le danger n'est pas que dans les salles de casino. Il faut savoir que 15 000 à 20 000 € par an -c'est ce qu'on appelle les fonds orphelins- sont versés au CCAS par le Casino et notre accord prévoit que 5 000 € de ces fonds orphelins seront attribués pour mener notre programme. Les actions que nous avons retenues auront un caractère ludique afin de dédramatiser la problématique abordée. Nous avons choisi comme support l'art théâtral improvisé afin d'attirer l'attention du public et de l'inviter à prendre conscience des risques. Nous allons organiser des scénettes qui seront jouées sur le lieu même, le Casino, et qui illustreront chacune une pensée erronée. Alors qu'est-ce qu'une pensée erronée ? Par exemple on entend le joueur qui est grand perdant qui dit : «je vais me refaire» ou «la chance va tourner» ou «ce jeton-là je sens que c'est le bon». Donc ces pensées erronées sont normales chez les joueurs car elles leur donnent du plaisir mais il faut faire attention à ce qu'elles ne nous envahissent pas. Chez le joueur excessif ces pensées ne s'éteignent pas, il ne prend plus de recul par rapport à cela. Alors toutes ces actions vont débiter en décembre et nous les évaluerons grâce à la collaboration de l'Observatoire Régional de la Santé. Il se trouve que cette question est du ressort de la délégation Hygiène-Santé et aussi qu'en ce qui me concerne, j'ai toujours voté contre l'extension des machines à sous mais néanmoins je trouve cette initiative intéressante et je remercie la direction du Casino pour avoir accepté de participer au groupe de travail et se prêter à cette expérience inédite.

M. LE MAIRE : Je te remercie Martine, ainsi que le service pour le travail fait. Il y a eu un long débat, je me souviens ici dans ce conseil municipal sur ce sujet. Nous avons pris un engagement de faire une recherche que je t'avais confiée au titre de ta délégation, je crois que ça a été fait. Je remercie aussi Christian GODET, le directeur du Casino, parce que je crois qu'il a joué le jeu...

Mme Martine BULTOT : Tout à fait !

M. LE MAIRE : ... c'est le cas de le dire. Je ne suis pas sûr qu'il va jouer les scénettes, en tout cas il a participé. Donc maintenant je crois qu'il faut qu'on envisage ces scénettes, comme disait Éric en plaisantant, tu vas peut-être en faire quelques-unes pour les élus aussi, du style «ça sera bon la prochaine fois» ou «je vais me refaire»...

Mme Martine BULTOT : Ou «ce sera meilleur».

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Benoît CYPRIANI qui l'a demandée et à Catherine COMTE-DELEUZE.

M. Benoît CYPRIANI : Merci Monsieur le Maire. Je vois que ce n'est pas la peine de refaire mon intervention de l'année dernière, Martine BULTOT vient de s'en charger...

M. LE MAIRE : Elle a surtout rendu compte du travail qu'elle a réalisé.

M. Benoît CYPRIANI : Oui, je voulais quand même juste dire qu'elle n'a que peu tenu compte du travail que j'avais initié...

M. LE MAIRE : Vous vous arrangez entre vous.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais juste rétablir un peu la vérité et expliquer pourquoi cette fois-ci nous ne nous abstenons pas ou pourquoi nous voterons avec moins d'état d'âme que l'an dernier ce compte rendu d'activité. Donc effectivement le groupe de travail fonctionne, il va y avoir très prochainement des actions concrètes sur la prévention contre l'excès de jeu et je remercie tous ceux qui sont intervenus pour que ce travail se réalise.

M. LE MAIRE : Vous êtes satisfaits, c'est déjà quelque chose !

M. Benoît CYPRIANI : Oui !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je suis moins optimiste que Mme BULTOT sur l'opération menée par la Française des Jeux qui va mettre dorénavant comme pour l'alcool «attention à l'addiction aux jeux». Je pense que c'est plutôt parce que la Commission Européenne l'a dans le collimateur et va vraisemblablement lui faire de gros ennuis.

M. LE MAIRE : Ah bon, ce n'est pas si vertueux que ça...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'ai peur que ça soit moins vertueux...

M. LE MAIRE : Remarquez, il n'y a peut-être que le résultat qui compte.

M. Loïc LABORIE : Juste une remarque dans le domaine des débats difficiles au Conseil Municipal sur des enjeux de santé publique, on avait par ailleurs évoqué aussi dans le cadre d'une subvention pour de la boxe, un travail de prévention en direction des jeunes boxeurs et de leur public, donc je voulais juste le rappeler en passant.

M. LE MAIRE : En matière de santé publique, je tiens quand même à vous dire que j'ai avec beaucoup de plaisir et en votre nom, reçu à Paris dernièrement le Prix d'Impact Médecine qui est un journal que connaissent bien les médecins, pour l'état de santé de la population à Besançon qui a été classée première ville de France, sachant que Bordeaux a été récompensée pour l'offre de soins et Nancy pour des politiques dans le domaine de l'hygiène-santé. Donc nous avons une ville qui est en bon état de santé et c'est un maire en bonne santé qui est allé recevoir le prix à Paris.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Bien sûr, le programme de prévention c'est bien mais parallèlement quand on voit le Casino qui fait de la publicité dans BVV ou sur les bus de la ville, je pense qu'il n'existe pas un programme d'éthique véritablement suivi sur le fond».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.